



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9319^e séance

Mercredi 10 mai 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Sun Zhiqiang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Bosnie-Herzégovine et les représentants de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance. Je demande au fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à ce qu'il soit pris acte de notre désaccord concernant la présence de M. Christian Schmidt à la présente séance en sa qualité de soi-disant Haut-Représentant. Le Conseil de sécurité ne l'a pas approuvé dans cette fonction. Nous tenons à souligner que la question de la Bosnie-Herzégovine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Depuis un quart de siècle désormais, nous avons l'habitude d'approuver les Hauts-Représentants. En l'absence d'un mandat pertinent du Conseil, le poste de haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine reste donc vacant. Compte tenu de ce qui précède, nous tenons à souligner que M. Schmidt n'a pas le droit de s'exprimer au nom de la communauté internationale ni de soumettre un quelconque document au Conseil de sécurité.

Néanmoins, il existe également une pratique au Conseil de sécurité qui permet d'entendre les orateurs et oratrices à titre personnel. C'est ainsi que nous interpréterons la présence de M. Schmidt dans cette salle aujourd'hui.

La Présidente : Je prends bien note des remarques du représentant de la Fédération de Russie. Il est décidé d'inviter le Haut-Représentant, M. Schmidt, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de

la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Schmidt.

M. Schmidt (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Près de 30 années se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton. Je constate des évolutions encourageantes dans la Bosnie-Herzégovine d'après-conflit, mais je vois également de graves menaces pesant sur les fondements de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Je me félicite donc de l'occasion qui m'est donnée de rendre compte de la situation au Conseil de sécurité.

Historiquement, géographiquement et culturellement, le pays est engagé irréversiblement sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. La fonctionnalité des autorités à tous les niveaux en Bosnie-Herzégovine est de la plus haute importance, tant pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Dayton que pour la progression sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne accordé à la Bosnie-et-Herzégovine le 15 décembre dernier est une étape décisive sur cette voie. Elle a créé une dynamique positive et a été accueillie favorablement par la population. Une dynamique positive a également été créée par la prompte formation des autorités exécutives et législatives à presque tous les niveaux dans le pays à la suite des élections générales du 2 octobre dernier. La nomination des autorités exécutives de l'État de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska a été rapide. Les deux Gouvernements sont en place et opérationnels.

Toutefois, l'entité de la Fédération a été prise dans une crise entre les blocs politiques pendant sept mois, une situation qui a fait peser une menace de déstabilisation et de dysfonctionnement institutionnel, auquel j'avais largement remédié par mes décisions d'octobre et d'avril derniers. Le 27 avril, alors que tous les délais prévus par la Constitution avaient expiré, j'ai permis à la Chambre des représentants de la Fédération de voter sur un gouvernement suggéré par une majorité de membres du Parlement et officiellement proposé par la Présidente de la Fédération, Lidija Bradara. Le lendemain, le 28 avril, la Chambre des représentants de la Fédération a voté pour cette proposition de gouvernement. Le résultat final est une Fédération stable et pleinement fonctionnelle. En outre, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que la Cour constitutionnelle de la

Bosnie-Herzégovine a conclu, en mars dernier, que mes décisions d'octobre étaient pleinement conformes à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et aux conventions internationales pertinentes relatives aux droits humains. Malgré cela, l'adoption d'une législation antidiscriminatoire demeure une des tâches les plus importantes du Gouvernement, afin que les décisions rendues dans le groupe d'affaires Sejdîc et Finci, entre autres, puissent être mises en œuvre dans un avenir proche.

L'un des principaux obstacles à l'application intégrale de l'Accord de paix de Dayton provient de l'autre entité, la Republika Srpska, où les événements en cours n'ont rien d'ordinaire. Les prises de position et les discours sécessionnistes de ses dirigeants ont considérablement augmenté au cours de la période considérée. Le Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, plaide ouvertement en faveur de l'indépendance de la Republika Srpska et a même parlé publiquement de la rattacher à la Serbie. Cela remet en question les fondements de l'Accord de paix de Dayton et va dans le sens d'une politique sécessionniste.

Je suis particulièrement préoccupé par une déclaration conjointe signée par les partis au pouvoir en Republika Srpska le 24 avril. Cette déclaration semble être un plan d'action en vue d'une sécession. Elle mentionne que les deux entités sont les seules propriétaires de tous les biens de l'État et légifèrent à un niveau qui n'est pas celui de l'État, tout en rejetant l'autorité de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Ses signataires exigent des représentants de la Republika Srpska dans les institutions du pays qu'ils suspendent les processus de prise de décision au niveau de l'État jusqu'à ce que le Gouvernement et le Parlement de la Republika Srpska approuvent leurs décisions. La déclaration appelle les juges serbes à se retirer de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Elle réclame également la création d'une unité de police chargée de la surveillance des frontières entre les entités. Aucune de ces mesures n'est compatible avec l'Accord de Dayton. Elles mettent clairement en danger les institutions de l'État et l'unité du pays.

Le 6 mars, dans une lettre adressée à Radovan Višković, Premier Ministre de la Republika Srpska, le Président Dodik a défendu une interprétation erronée et trompeuse de l'Accord de Dayton et du cadre constitutionnel. Il fait abstraction des dispositions de la Constitution qui défendent expressément le principe de continuité entre la République de Bosnie-Herzégovine et la Bosnie-Herzégovine actuelle – principe qui a été réaffirmé à de nombreuses reprises par la Cour constitutionnelle de

Bosnie-Herzégovine. En Republika Srpska, de nouvelles lois et initiatives promues par la coalition au pouvoir de Milorad Dodik réduisent l'espace de la société civile et des médias indépendants. Il ne faut pas que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays divisé, où l'autoritarisme prévaut dans une entité et la démocratie dans l'autre. En outre, il faut régler la question des biens de l'État en Bosnie-Herzégovine, et ce par consensus. La Bosnie-Herzégovine est le seul État de l'après-Yougoslavie qui n'a pas encore réussi à régler les questions liées à son héritage yougoslave.

Il semble que l'intention soit de gagner le soutien de la population en dénaturant les faits juridiques et politiques et en prétendant que le règlement de la question des propriétés de l'État et des propriétés militaires remettrait en cause l'existence même de la Republika Srpska. Les autorités de l'entité continuent de faire fi des décisions finales et contraignantes rendues par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine en tentant de régler la question en violation de ces décisions. Cela a été le cas avec la loi relative aux biens immeubles adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, que j'ai suspendue le 27 février. Cette loi a été abrogée par la Cour constitutionnelle. Nous gagnerions tous à ce que l'État, les entités, les cantons et les municipalités trouvent une solution concernant les biens de l'État.

Le 22 mars, dans une déclaration conjointe du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, les ambassadeurs ont exprimé leur profonde inquiétude face à l'évolution récente de la situation en Republika Srpska. À cet égard, les partenaires internationaux doivent à mon sens continuer à réagir en affichant une position unie. La Constitution de l'État garantit l'existence des deux entités et du District de Brčko, mais interdit à une entité de faire sécession ou de se rattacher à un autre État. Toute mesure dans ce sens aurait des conséquences graves, mettant directement en péril les 28 années de paix et de progrès. Nous ne pouvons pas nous effacer et laisser des tactiques politiciennes de division mettre en danger l'État de Bosnie-Herzégovine et la cohésion de sa société. Je me félicite des promesses faites par les États voisins, à savoir la Serbie et la Croatie, de respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Je me félicite également de la présence continue de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). En tant qu'institution de Dayton, elle est le pendant militaire du Bureau du Haut-Représentant, et représente une mesure de confiance et un outil nécessaire pour préserver la paix

et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Le rôle d'EUFOR Althea reste crucial.

Peu de progrès ont été faits dans l'application du programme « 5 plus 2 », hormis l'adoption du budget à différents niveaux, qui contribue à la viabilité budgétaire, et certaines avancées enregistrées dans le District de Brčko. La Bosnie-Herzégovine reste confrontée à des difficultés considérables en ce qui concerne les propriétés de l'État et les propriétés militaires, l'état de droit et divers aspects de la viabilité budgétaire. Des efforts sont déployés pour mettre en œuvre les propositions de l'Union européenne en vue d'appliquer les normes européennes, mais les progrès sont extrêmement lents. Nous espérons, et il s'agit là d'une observation politique, que ces progrès seront un peu plus rapides maintenant que le Gouvernement applique ce programme intégralement. Le Bureau du Haut-Représentant reste déterminé à travailler avec les autorités pour atteindre ces objectifs. Sur le plan économique, la croissance se poursuit en dépit de difficultés telles que l'augmentation des pressions inflationnistes. Au cours des années précédentes, la capacité des institutions de la Bosnie-Herzégovine de s'acquitter de leurs obligations juridiques a été compromise par des financements incertains et insuffisants. À cet égard, l'adoption d'un budget plus important pour 2023 est une mesure très positive.

Le renforcement de la confiance est un élément clef des efforts visant à assurer durablement la paix et les progrès en Bosnie-Herzégovine. Une analyse récente publiée par le site Balkan Insight montre que la guerre en Ukraine et la pandémie ont aggravé la situation des personnes traumatisées en Bosnie-Herzégovine. Dans cette étude, un ancien combattant déclare que la guerre en Ukraine déclenche chez lui des flashbacks : « J'ai arrêté de regarder les informations sur l'Ukraine ; je ne peux pas. » Les traumatismes restent très répandus et ne sont que rarement traités en Bosnie-Herzégovine, faute de ressources institutionnelles. J'appelle les membres de la communauté internationale à appuyer les efforts nationaux déployés pour guérir les traumatismes largement répandus dans la société. J'appelle également à des financements – publics, privés ou autres – pour aider les personnes qui ont souffert et qui souffrent le plus. Dans ce contexte, je tiens à mentionner les contributions déjà apportées par les organismes des Nations Unies pour fournir un soutien ciblé à ces personnes ; nous devrions poursuivre en ce sens.

La négation du génocide de Srebrenica et la glorification des criminels de guerre restent un problème. Le

travail de mémoire, la commémoration et l'établissement de la vérité pour les générations futures sont des conditions préalables à la coexistence pacifique entre les différents groupes au sein du pays. Sans cela, ce pays ne pourra pas faire la transition d'une société d'après-guerre à une nation moderne, unifiée et démocratique. C'est dans cette optique que j'ai amendé la loi relative au Centre commémoratif de Srebrenica-Potočari, le 20 février, afin de lui permettre d'élargir et d'intensifier son action. Je me félicite de la décision récente de la ville de Mostar de changer le nom des rues qui portaient le nom de dirigeants des Oustachis, un régime de la Seconde Guerre mondiale. Je tiens à ajouter qu'au niveau régional, j'ai constaté que les maires, les municipalités et les organisations non gouvernementales ont été nombreux à s'engager à traiter cette question, mais qu'il y a encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne les poursuites pour crimes de guerre, la Bosnie-Herzégovine est le pays le plus avancé de la région. Mais même aujourd'hui, après la fermeture du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la communauté internationale doit apporter son plein appui aux poursuites pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, car il y a des milliers d'affaires à traiter. Les condamnations prononcées pour crimes de guerre par un tribunal international doivent être inscrites au casier judiciaire des personnes concernées. Je me félicite des efforts déployés pour créer une base juridique à cet effet et suis tout à fait disposé à les appuyer. Je travaille en étroite collaboration avec le Greffier du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux à La Haye. Les personnes qui ont été condamnées et ont purgé leur peine de prison doivent éviter de s'exprimer en public, si ce n'est pour parler des réparations d'une manière respectueuse des victimes.

Les programmes scolaires qui diffèrent en fonction de l'appartenance ethnique ne peuvent pas dissiper les ombres du passé. La diversité des peuples constitutifs doit être respectée, mais les citoyens qui ne font pas partie de ces groupes ethniques doivent également avoir leur place.

La désunion en matière de politique étrangère et de défense est une autre faiblesse de la Bosnie-Herzégovine. Il serait bénéfique pour le pays que les trois membres de la Présidence s'accordent plus souvent sur des positions communes en matière de politique étrangère, dans l'intérêt du pays et de tous ses citoyens.

Face à l'instabilité persistante, les habitants, en particulier les jeunes, quittent le pays en nombre record. La participation des jeunes à la vie politique est faible. Lorsqu'on les interroge sur les raisons de leur départ, de

nombreuses personnes mentionnent la corruption généralisée, le népotisme, l'éducation ségrégative, la division de la société et le manque d'emplois.

La proportion de femmes occupant des postes exécutifs ou législatifs en Bosnie-Herzégovine demeure faible. Quelques femmes ont toutefois été nommées à des postes politiques de haut niveau après les élections d'octobre 2022. Je pense ici à S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, à S. E. M^{me} Borjana Krišto, Présidente du Conseil des ministres, et à M^{me} Lidija Bradara, Présidente de la Fédération. Les femmes représentent environ 20 % des députés au niveau de l'État et des entités. Le déséquilibre au sein des autorités exécutives est encore plus marqué, en particulier au niveau local.

La discrimination en Bosnie-Herzégovine est un problème complexe qui recouvre de nombreuses questions et concerne de nombreux groupes. Les minorités ethniques et les personnes qui n'appartiennent à aucun peuple constitutif, désignées comme « autres » dans l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes, se voient interdire l'accès à certaines fonctions publiques, qui sont réservées aux peuples constitutifs. C'est pourquoi j'appelle les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à lancer des réformes constitutionnelles et juridiques globales afin de s'attaquer à ce problème et de mettre en œuvre les décisions prises par la Cour européenne des droits de l'homme. En adoptant de nouvelles lois et des amendements constitutionnels pour lutter contre la discrimination, nous pouvons combler les lacunes de l'annexe 4 de l'Accord de Dayton, qui est la Constitution de l'État.

Les minorités font souvent l'objet de discrimination ethnique ou religieuse. C'est le cas en particulier des personnes qui reviennent au pays. L'exclusion sociale et la discrimination à l'égard des Roms restent très répandues, notamment en matière de logement, d'emploi, d'éducation et d'accès aux services de santé. De plus amples efforts doivent être consentis pour lutter contre la discrimination et promouvoir la tolérance dans l'intérêt de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Toutes les personnes qui ont souffert de la guerre veulent avoir la garantie que la paix sera préservée. Les dirigeants politiques et religieux sont particulièrement attentifs à ce besoin. Je tiens ici à souligner la contribution de l'honorable Reis-ul-Ulema, chef de la communauté islamique. Dans ses déclarations, il se fait souvent l'écho des craintes des personnes qui se fient à lui. Nous devons être à l'écoute. Nous observons un grand sentiment

d'incertitude et d'insécurité au sein de la population. L'honorable Reis-ul-Ulema, chef de la communauté islamique, a été personnellement attaqué et humilié pendant la guerre, et il est aujourd'hui très investi dans le dialogue et la réconciliation entre les religions. Je m'en félicite et souligne la nécessité d'un dialogue interreligieux, que nous devons appuyer.

En tant que communauté internationale, nous devons renouveler la promesse que nous avons faite à la Bosnie-Herzégovine en 1995 : plus jamais ça. Les personnes qui remettent la paix en question doivent se voir opposer une réponse claire. Si nous disons « plus jamais ça », nous devons agir conformément à notre promesse.

Pour terminer, j'aimerais insister sur un seul message : la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne sont pas négociables. Il n'y a pas et il n'y aura pas de frontières à l'intérieur du pays. Le respect du cadre constitutionnel, juridique et institutionnel du pays est la pierre angulaire d'une paix, d'une stabilité et de progrès durables, sans quoi la Bosnie-Herzégovine, au détriment de tous ses citoyens, ne pourra pas avancer sur la voie de l'Union européenne. Cette évolution indispensable vers l'Union européenne et l'adoption de normes européennes pourraient se faire dans le cadre de l'Accord de Dayton, étape par étape, le cas échéant.

J'attache une grande importance au dialogue avec les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine et les interlocuteurs régionaux et à l'ouverture d'esprit à cet égard. Je suis optimiste quant à l'avenir du pays au sein de la famille européenne. Beaucoup de jeunes partent, mais certains restent. Ceux qui restent n'approuvent pas la situation actuelle. Ils sont invités à œuvrer pour un avenir meilleur et à s'impliquer davantage. Cela pourrait donner un élan considérable au pays.

Mon rapport fait état de certaines évolutions problématiques, mais il est aussi très optimiste.

La Présidente : Je remercie M. Schmidt de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Christian Schmidt de son exposé et de ses éclaircissements. Je salue la participation à la présente séance de la Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des délégations serbe et croate.

La formation du nouveau Gouvernement est une évolution positive qui garantit le respect de la volonté de la majorité, telle qu'elle s'est exprimée lors des élections démocratiques. Nous accueillons également avec satisfaction l'amendement constitutionnel décidé par le Bureau du Haut-Représentant concernant le soutien de la Présidence au nouveau Gouvernement. Pour préserver la stabilité obtenue au fil des années, il faut prendre des mesures afin d'éviter de se retrouver dans de nouvelles impasses à l'avenir.

En revanche, nous sommes préoccupés par le recours à ce qu'on appelle les « pouvoirs de Bonn », qui, selon nous, alimentent les discours sur l'imposition présumée de solutions provenant de l'extérieur. Afin de prévenir l'érosion de la confiance du public dans le système politique en place, nous encourageons les forces locales à faire preuve de retenue et à ne pas perdre de vue l'importance de placer la sécurité et le bien-être de la population au-dessus de leurs intérêts politiques à court terme. Dans ce sens, nous nous félicitons de la transition pacifique qui a eu lieu le 28 avril lorsque le nouveau Gouvernement de la Fédération est entré en fonction.

Le Brésil est encore plus préoccupé par les propos séparatistes tenus par certains dirigeants locaux, en particulier au vu des informations faisant état de la récurrence des discours de haine fondés sur l'appartenance ethnique. Dans ce dossier comme dans d'autres, notre position est claire et cohérente : le Brésil respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et condamne les tentatives visant à relativiser ce principe fondamental énoncé dans la Charte des Nations Unies. Nous exhortons les dirigeants locaux à exprimer leur ferme rejet des tentatives de sécession, qui ont causé tant de souffrances à la Bosnie-Herzégovine dans un passé pas si lointain.

Au niveau national, nous prenons note des préoccupations du Haut-Représentant concernant les désaccords entre les membres de la Présidence. Nous avons confiance dans la capacité des dirigeants de la Bosnie-Herzégovine d'éviter que les divergences de vues, inévitables dans un environnement politique démocratique, ne viennent compromettre les efforts déployés pour renforcer l'état de droit et l'intégration régionale.

Le Brésil est favorable à l'adoption de mesures destinées à instaurer un climat de confiance entre les communautés, en vue de prévenir de nouveaux épisodes de violence ethnique et de créer des conditions propices au retour en toute sécurité des réfugiés. Nous condamnons les violations des droits des minorités dans les deux entités, ainsi que toute glorification de la violence ou la négation

des crimes commis pendant la guerre. Nous sommes conscients du sentiment de frustration que suscite la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Nous estimons toutefois que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine continue d'offrir les meilleures perspectives de préserver la paix et la stabilité.

Le Brésil réaffirme son appui à la mise en œuvre intégrale du programme « 5 plus 2 », qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'achever enfin sa transition et de mettre un terme à la supervision internationale dont elle fait l'objet.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant de son exposé. Malte est attachée au rôle et au mandat dont il s'acquitte, et a conscience de l'importance que son bureau revêt pour le maintien de la stabilité et de la paix dans le pays. Nous prenons au sérieux les préoccupations du Haut-Représentant concernant les discours sécessionnistes et qui sèment la discorde entre les ethnies, car ils menacent la paix et la stabilité dans le pays et, potentiellement, dans l'ensemble de la région. La présence du Bureau en Bosnie-Herzégovine est fondamentale pour faciliter le dialogue et maintenir le calme à l'échelle régionale. Nous rappelons notre position quant à l'importance d'une stabilité pérenne dans les Balkans occidentaux et de la prospérité globale de la région.

Nous avons pris note du fait que des autorités sont désormais en place au niveau de l'État et des entités. Nous espérons que cette avancée favorisera le renforcement de la coopération entre toutes les parties, dans l'intérêt de la stabilité et de la prospérité socioéconomique. Malte demande que soit garantie la représentation des femmes dans toutes les institutions gouvernementales et souligne l'importance d'une administration publique ouverte à tous et à toutes. Nous nous félicitons du statut de candidat à l'Union européenne accordé à la Bosnie-Herzégovine à la fin de l'année dernière et nous la soutenons dans sa volonté d'atteindre son objectif d'en devenir membre. Nous encourageons la Bosnie-Herzégovine à s'efforcer d'adopter les réformes nécessaires, en particulier en ce qui concerne les 14 grandes priorités et la consolidation de ses cadres constitutionnel, électoral et judiciaire, ce qui lui permettra de réaliser des progrès notables sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous demandons que ces réformes soient inclusives et fondées sur l'état de droit.

Malte condamne tous les discours et actes nationalistes et clivants qui sont susceptibles de provoquer des tensions ou des conflits inutiles, nuisant ainsi à la stabilité et à la qualité de vie dans le pays. Cela vaut tout

particulièrement pour les références dangereuses à la sécession, qui non seulement sapent les progrès accomplis, mais créent aussi des obstacles sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Malte est également préoccupée par les annonces et initiatives législatives de la Republika Srpska qui visent les personnes LGBTQI, la société civile et la liberté des médias. Nous appelons à la mise en œuvre de mesures crédibles et concrètes pour combler les lacunes en matière de protection des droits fondamentaux et de non-discrimination des personnes appartenant à des minorités, y compris les personnes LGBTQI. Nous plaidons en faveur d'un pays solide et uni promulguant une législation cohérente par l'intermédiaire d'institutions coordonnées. C'est le seul moyen de mener à bien des réformes adéquates et de relever les défis à venir. Nous soulignons l'importance d'un engagement fort de toutes les parties en faveur de la réconciliation et du renforcement de la cohésion. Nous considérons que cela passe notamment par un programme scolaire qui reflète la diversité sans faire de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, afin de veiller à ce que les enfants grandissent dans un environnement propice à la réconciliation.

Malte reconnaît par ailleurs le rôle important que joue l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine dans le maintien de la sécurité et de la stabilité, et estime que sa présence est cruciale pour préserver la situation stable qui prévaut à l'heure actuelle.

Pour terminer, nous appelons de nos vœux un leadership responsable et sensé en Bosnie-Herzégovine, qui œuvre en faveur d'une coopération fondée sur le respect de tous les membres de la société, dans une perspective claire d'intégration à l'Union européenne, et renonce aux décisions qui perpétuent les divisions. Nous appuyons tous les efforts déployés pour instaurer un dialogue constructif et inclusif qui garantisse la coexistence pacifique de toutes les communautés.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé instructif. Je salue également la participation de la Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine à la présente séance.

Le rapport du Haut-Représentant met en évidence des faits nouveaux, tels que la mise en place rapide des institutions de l'État à tous les niveaux à la suite des élections législatives qui ont eu lieu en octobre dernier. Le fonctionnement efficace des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire constitue le fondement de sociétés démocratiques, pacifiques et stables. En Bosnie-Herzégovine, c'est essentiel pour sortir de l'impasse politique qui, ces

derniers temps, a empêché l'État d'honorer le contrat social conclu avec ses citoyens. Nous encourageons la poursuite des progrès vers la formation d'un nouveau Gouvernement de la Fédération.

Nous notons les engagements qui sont pris progressivement pour garantir la viabilité budgétaire par l'adoption du budget 2023 et du Cadre général relatif à l'équilibre et aux politiques budgétaires en Bosnie-Herzégovine pour la période 2023-2025, lequel est conçu pour augmenter sensiblement le financement des institutions de l'État et renforcer leur efficacité. Nous jugeons également encourageants les progrès réalisés dans le District de Brcko dans des domaines tels que la transparence, le principe de responsabilité, la lutte contre la corruption, le développement des infrastructures, l'administration publique et les réformes budgétaires et économiques. Comme nous l'avons déjà dit, ces fruits de la volonté politique et de la coopération doivent guider la mise en œuvre intégrale du programme « 5+2 » dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Toutefois, la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine continue de se heurter à un certain nombre de problèmes complexes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les actes et discours clivants qui ont marqué la période considérée. Les propos incendiaires et les discours de haine compromettent les perspectives de réconciliation et de coexistence pacifique entre les nombreuses sociétés ethniques de Bosnie-Herzégovine, et doivent être évités dans toute la mesure du possible. Nous exhortons toutes les parties à rester fidèles aux engagements qu'elles ont contractés au titre de l'Accord-cadre général, et soulignons que l'ensemble des aspirations nationalistes légitimes doivent être satisfaites par la voie d'un dialogue mené en toute bonne foi et d'une manière qui ne déstabilise pas la paix fragile que connaît le pays.

Nous notons également les divergences qui subsistent au sein de la Présidence collégiale sur les questions relatives à l'ordre constitutionnel, ainsi que sur celles de politique intérieure et étrangère. Nous appelons une nouvelle fois les dirigeants à œuvrer de concert pour avancer dans les domaines de convergence et trouver des solutions pragmatiques aux problèmes actuels. De notre point de vue, peu de progrès pourront être réalisés sur les nombreuses questions litigieuses tant que tous les dirigeants ne s'engageront pas dans un dialogue constructif fondé sur le respect mutuel, la coopération et la recherche d'un consensus, dans l'intérêt de leurs concitoyens.

Il ne serait pas exagéré de dire que la Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui plus fragmentée et moins stable qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de l'horrible guerre. La montée des tensions menace de déchirer cette nation multiethnique et de raviver une crise politique que son peuple et, en réalité, le reste du monde peuvent difficilement se permettre en cette période de tensions politiques mondiales accrues. C'est pourquoi nous exhortons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et de ses objectifs de paix et de stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Dans l'attente de la réalisation de tous les objectifs du programme « 5+2 », nous encourageons toutes les parties à respecter le Bureau du Haut-Représentant et à collaborer avec lui. Nous exhortons en outre le Haut-Représentant à exercer ses responsabilités en tenant compte des lois d'habilitation, et nous soulignons qu'il importe de respecter toutes les institutions nationales. Après avoir obtenu le statut de candidat à l'Union européenne en décembre dernier, la Bosnie-Herzégovine et ses dirigeants ont une excellente occasion de faire avancer des réformes de l'État susceptibles de favoriser la perspective d'intégration du pays dans l'Union européenne.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Ghana à préserver la souveraineté et l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux principes inscrits dans le droit international et la Charte des Nations Unies, et dans l'esprit de l'Accord-cadre général pour la paix.

M. Biang (Gabon) : Je remercie M. Christian Schmidt pour son exposé, et je salue la participation à cette séance de S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie et de la Croatie, et du Chef de la Délégation de l'Union européenne.

Depuis notre dernière séance de novembre (voir S/PV.9179), la situation en Bosnie-Herzégovine est marquée par plusieurs développements significatifs qui méritent d'être soulignés. La tenue, le 2 octobre dernier, des élections qui ont abouti à la mise en place d'un Conseil des ministres, d'un exécutif et l'adoption du budget dans les délais légaux, constituent une évolution remarquable qui atteste des efforts consentis par la Bosnie-Herzégovine pour exercer la plénitude de ses compétences souveraines.

Nous nous félicitons de la participation importante des femmes aux élections générales de 2022, avec une proportion de 42 % sur 7 258 candidats inscrits. Nous notons également une plus grande implication des jeunes

dans la vie politique du pays, qu'il convient d'encourager pour une construction harmonieuse de l'État et pour donner des perspectives d'avenir à la jeunesse, et freiner la tendance à l'exode qui a conduit plus d'un demi-million de jeunes à quitter le pays au cours des 10 dernières années. Cette saignée constitue un important défi à relever pour la Bosnie-Herzégovine, pour son développement.

Nous soulignons la nécessité de renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Dayton de 1995. C'est sans doute l'une des meilleures garanties pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de bâtir l'avenir politique qui correspond à son histoire et à sa réalité sociologique, et qui prenne en compte les aspirations des deux entités et des trois peuples constitutifs.

Mon pays encourage les responsables politiques bosniens à unir leurs efforts pour travailler ensemble à la réalisation de cet objectif, y compris en menant les réformes nécessaires, notamment le renforcement de l'état de droit. Il est primordial que la Fédération puisse parvenir enfin à former un gouvernement. En effet, il est difficilement concevable qu'en dépit des scrutins qui ont eu lieu en 2018 et en 2022, les vainqueurs des élections de 2014 restent à des postes intérimaires. Nous espérons que l'accord auquel sont parvenus les partis représentant chacun des trois peuples constitutifs en vue de la formation d'une coalition permettra de surmonter ce défi et qu'ils s'emploieront à rechercher un compromis sur les sujets controversés. Nous saluons la volonté manifeste des membres de la nouvelle présidence d'accélérer la réalisation des 14 priorités essentielles pour l'intégration à l'Union européenne.

La construction d'une société plus inclusive et égalitaire passe par l'adoption de mesures favorisant le vivre ensemble, dans le respect des droits et libertés individuelles et des droits de la personne, y compris de la liberté de culte. Nous appelons l'ensemble des parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute rhétorique de haine ou outrancière susceptible de nuire à la construction d'une paix durable.

Nous encourageons les responsables politiques de la Bosnie-Herzégovine à poursuivre leurs efforts visant à débloquer les projets de développement économique qui sont dans l'impasse et de parvenir à une position harmonisée sur le rôle de la communauté internationale. Ces avancées politiques sont de bon augure pour l'amélioration de la situation économique.

Nous encourageons la Bosnie-Herzégovine à solder le passif de la guerre en menant les actions nécessaires

envers les victimes, les rapatriés, les survivants des violences sexuelles liées au conflit, ainsi que les personnes portées disparues.

Pour terminer, mon pays réitère son soutien à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui constitue un maillon essentiel de l'architecture de paix et de sécurité en Bosnie-Herzégovine, afin d'aider le pays à surmonter ses défis sécuritaires. Nous encourageons les initiatives nationales qui favorisent les interactions entre les entités et la Fédération et qui permettent à la Bosnie-Herzégovine de rester maîtresse de son destin.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la présentation détaillée de la situation en Bosnie-Herzégovine dans le cadre du présent débat. Je salue la présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de l'Union européenne, de la Croatie et de la Serbie.

L'Équateur souligne l'importance du rôle que joue le Bureau du Haut-Représentant chargé dans le suivi de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, ainsi que son action en faveur de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Nous exhortons toutes les parties à coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant et à redoubler d'efforts afin d'honorer les engagements pris et de respecter les conditions et objectifs fixés en 2008 dans le programme « 5 plus 2 ». La fermeture de ce bureau ne sera bénéfique que lorsque ces conditions auront été remplies et que les objectifs définis dans ce programme auront été atteints.

Nous saluons la tenue pacifique des élections générales en octobre dernier et la rapidité avec laquelle les nouvelles autorités ont été instituées, ainsi que la décision de débloquent le processus de formation du gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Nous appelons à l'intensification des efforts pour progresser vers une participation pleine, égale et sûre des femmes à la vie politique de la Bosnie-Herzégovine. Nous demandons à toutes les parties de mettre fin aux méthodes visant à limiter les droits des femmes et à toutes les formes de violence fondées sur le genre, y compris le harcèlement.

L'Équateur est préoccupé par l'intensification des discours sécessionnistes de certains acteurs dans le pays, une évolution susceptible de faire peser une menace sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ce qui mettrait également en péril la stabilité régionale. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de toute action

unilatérale susceptible de porter atteinte à l'ordre constitutionnel établi dans le cadre de l'Accord de Dayton. De plus, ma délégation condamne la diffusion de discours de haine et de discours incendiaires sur les questions ethniques et religieuses, qui exacerbe les divisions et sape le processus de réconciliation dans le pays. Nous appelons les autorités à montrer l'exemple et à s'abstenir de faire des discours qui sèment la discorde ou de poser des actes qui sapent la confiance entre leurs communautés. Seuls un dialogue respectueux et le renforcement de l'état de droit, sans impunité, peuvent garantir une coexistence multietnrique et multireligieuse pacifique et sûre. À cet égard, nous condamnons fermement la négation et la glorification des crimes de guerre, qui continuent d'infliger des souffrances aux victimes et à la société. L'application du principe de responsabilité pour ces crimes, y compris les violences sexuelles liées au conflit, est essentielle pour le processus de réconciliation dans le pays. Nous sommes aussi préoccupés par le fait que les événements politiques en Bosnie-Herzégovine pourraient remettre en cause les progrès accomplis ces 27 dernières années. Nous espérons que les parties mettront de côté leurs intérêts politiques et démontreront leur strict respect des institutions nationales et de l'Accord de paix de Dayton, en tant que mécanisme de consolidation de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Pour conclure, le Conseil doit maintenir son engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et à l'Accord de Dayton. L'Équateur continuera d'exprimer son appui aux travaux de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine en matière de paix et de sécurité.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Schmidt de son exposé, et je salue la participation à la séance d'aujourd'hui de M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que celle des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne.

Près de trois décennies après l'Accord de Dayton de 1995, d'importants progrès ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine.

Tous les partis politiques ont pleinement pris part aux élections de l'année dernière. Bien que celles-ci aient présenté quelques difficultés, toutes les parties ont résolu leurs différends électoraux de manière pacifique, ce dont nous les félicitons. Il s'agit d'une nouvelle étape

importante dans l'évolution de la Bosnie-Herzégovine en tant que nation.

Les Émirats arabes unis estiment que le maintien et la promotion de la stabilité politique sont essentiels pour que la Bosnie-Herzégovine puisse se construire et consolider une paix durable. La récente formation du Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine est une avancée importante pour les habitants de la Fédération et pour tous les citoyens du pays.

Je voudrais, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, souligner trois points.

Premièrement, il est impératif de promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique pour parvenir à une paix pérenne, en particulier dans des sociétés diverses, telles que la Bosnie-Herzégovine.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que la clef d'un avenir de paix pour tous réside dans le profond respect de la fraternité humaine, de la tolérance et de la coexistence. La promotion d'une culture de respect et de compréhension mutuels à l'égard des personnes de tous horizons peut servir de fondement à l'édification d'une société sûre et prospère. Les efforts locaux et de terrain pour promouvoir le dialogue intercommunautaire contribuent de manière cruciale à la consolidation de la paix à long terme, et nous nous félicitons de ceux déployés, souvent par la jeune génération, en Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, nous soulignons une fois encore l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects de la vie politique et de la prise de décisions en Bosnie-Herzégovine. Les femmes jouent un rôle essentiel à l'appui des efforts de réconciliation dans les sociétés sortant d'un conflit. Leur pleine intégration est cruciale pour que le pays parvienne à pérenniser la paix. À ce titre, nous encourageons les efforts pour accroître la participation des femmes à tous les niveaux de décision.

Troisièmement, alors que le pays se prépare à un avenir plus prospère, il convient d'accorder toute l'attention nécessaire au développement économique. Les Émirats arabes unis sont fermement convaincus que le développement économique est indispensable à la pérennisation de la paix et qu'il peut grandement faciliter la réconciliation après un conflit.

Pour être vraiment efficace, le développement économique doit être inclusif, en veillant à ce que les femmes, les jeunes et les personnes issues de toutes les communautés soient en mesure d'en bénéficier. Un

développement économique équitable resserre la cohésion sociale, renforce l'intégration au sein de la société et accroît la résistance face aux discours de haine et aux tentatives de provoquer des tensions ethniques.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer avec force le soutien de mon pays à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et à l'Accord de Dayton. Nous appuyons fermement le travail accompli par les institutions nationales et internationales qui soutiennent la Bosnie-Herzégovine, notamment le Bureau du Haut-Représentant, l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine et les institutions créées dans le cadre de l'Accord de Dayton.

Nous exhortons tous les protagonistes en Bosnie-Herzégovine à s'efforcer de bonne foi de régler les différends politiques actuels et de s'abstenir de tout propos à connotation ethnique ou religieuse, ou de tout autre discours susceptible d'attiser les tensions.

En cette période critique pour la région et le monde, il est plus important que jamais de se concentrer sur la promotion d'un climat politique stable et de concrétiser la promesse de paix et de prospérité.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Christian Schmidt, de son exposé éclairant. Nous apprécions et appuyons pleinement ses efforts et son rôle actif en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons la présence parmi nous de la Présidente de la Présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, M^{me} Željka Cvijanović. Nous prenons également note de la lettre adressée au Conseil de sécurité par M. Denis Bećirović, membre de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, concernant la participation de ce pays à cette séance.

Comme nous l'a dit le Haut-Représentant, la période considérée a été dominée par d'importantes évolutions politiques en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de la mise en place d'organes exécutifs, à tous les niveaux, à la suite des élections générales d'octobre. Il s'agit d'une étape importante vers un fonctionnement normal de l'administration, à tous les niveaux.

La décision prise au mois de décembre par le Conseil européen d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne est un événement historique pour la perspective européenne du pays, avec un effet positif pour l'ensemble de la région. Il s'agit d'un message clair et audacieux de la part de l'Union européenne en faveur d'une mobilisation accrue et d'un appui déterminé aux réformes porteuses

de transformation. C'est la seule voie qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'aller de l'avant.

Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble et mettre en œuvre les 14 grandes priorités définies par la Commission européenne, qui constituent une feuille de route pour l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union européenne. À cet égard, des efforts plus concrets doivent être déployés afin d'exécuter dans son intégralité le programme « 5 plus 2 ».

Le meilleur investissement et le plus important pour l'avenir du pays depuis l'Accord de Dayton serait, de loin, de progresser sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Il faudra pour cela prendre des mesures énergiques pour renforcer l'état de droit, la gouvernance démocratique et les libertés fondamentales et pour garantir l'égalité des droits pour tous. C'est également l'occasion d'accroître la participation des femmes ainsi que d'impliquer davantage les jeunes dans un processus qui définira leur avenir.

La semaine dernière, le 5 mai, la Bosnie-Herzégovine a commémoré l'assassinat de 1 601 enfants pendant le siège de Sarajevo, entre 1992 et 1996. Nombre d'entre eux ont été massacrés lorsqu'ils ont été sciemment et intentionnellement pris pour cible par des tireurs embusqués, un acte barbare parmi tant d'autres perpétrés sous les ordres des criminels de guerre génocidaires qui ont été condamnés comme tels, Ratko Mladić et Radovan Karadžić.

Si nous apprécions grandement l'amendement apporté par le Haut-Représentant à la loi relative au Mémorial et au cimetière de Srebrenica-Potočari pour les victimes du génocide de 1995, il est impératif de rejeter toute tentative de réécrire l'histoire. Nul ne peut défaire l'histoire. Elle ne peut qu'aider à comprendre notre passé collectif et servir de leçon afin de prendre de meilleures décisions à l'avenir.

Nous restons profondément préoccupés par l'évolution de la situation en Republika Srpska, qui constitue une violation flagrante et intentionnelle de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Les tentatives d'attribuer à la Republika Srpska la propriété de certains biens relevant de la juridiction de l'État bosniaque sont inacceptables. En outre, la célébration de la « Journée de la Republika Srpska », le 9 janvier, qui est inconstitutionnelle, ainsi que les appels à la démission lancés aux juges représentant les Serbes à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et les tentatives d'influer politiquement sur le pouvoir judiciaire dans son ensemble ne sont que les derniers

exemples en date et font partie d'une politique systématique d'actions provocatrices, dans l'intention manifeste de faire éclater le pays.

C'est devenu une habitude, presque un rituel. Le dirigeant de la Republika Srpska ne manque jamais une occasion d'utiliser son propre pays comme punching-ball, en s'attaquant à l'unité et en portant atteinte au statut d'État de la Bosnie-Herzégovine et à son fonctionnement normal. Alors que son devoir et sa responsabilité sont de participer aux institutions communes, il fait l'inverse comme le démontrent ses politiques et ses actions.

Il convient de rappeler que Milorad Dodik fait l'objet de sanctions, précisément parce qu'il est en parfait accord avec ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, travaillent nuit et jour contre l'unité de la Bosnie-Herzégovine, la justice, la coopération, la compréhension et la réconciliation dans le pays et dans les Balkans occidentaux, et contre la confirmation et l'accélération de la voie euro-atlantique choisie par toute la région.

Nous saluons la mobilisation active du Haut-Représentant pour mettre un terme à cette tendance dangereuse en Bosnie-Herzégovine et l'exhortons à poursuivre dans cette voie. Nous reconnaissons également et appuyons pleinement le rôle stabilisateur de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine.

Toute action favorable à des politiques plus affirmées, agressives et anticonstitutionnelles en Bosnie-Herzégovine est un coup de poignard dans le dos de l'unité et du bon fonctionnement du pays et de son avenir. Les actions et les politiques systématiques de la Republika Srpska aujourd'hui constituent la méthode parfaite pour empêcher le bon fonctionnement d'un pays. Ces actions et politiques n'ont pas fait l'objet d'un accord à Dayton ; elles ne sont pas inscrites dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine ; elles n'ont été approuvées par personne en Europe et ne correspondent pas à ce dont le pays et l'ensemble de la région ont besoin aujourd'hui. Les dirigeants et les responsables politiques de la Republika Srpska semblent avoir oublié qu'attiser les divisions ethniques a des conséquences. Ils semblent ne faire aucun cas du prix que le pays et la région ont payé par le passé, bien que de nombreuses plaies demeurent ouvertes. Ils se fourvoient et doivent reprendre leurs esprits car la désintégration fait partie du passé, alors que l'avenir est à la coopération de bonne foi.

Personne ne pourra jamais construire un avenir viable et durable en Europe en glorifiant des criminels de guerre, en niant le génocide, en remettant en cause la

souveraineté et l'unité du pays et en misant sur les discours de haine et la discrimination. Au contraire, l'Europe des huit dernières décennies s'est construite en investissant dans la réconciliation et en travaillant de concert dans l'intérêt mutuel, où il n'y a pas de perdants, mais seulement des gagnants. C'est pourquoi nous pensons que l'actuelle Republika Srpska n'est pas, ne peut pas être et ne sera pas un modèle pour la politique dans les Balkans occidentaux. Il ne faut pas la laisser briser l'épine dorsale du pays ni anéantir l'esprit de coopération et de compréhension qui prévaut actuellement dans la région.

Il y a 30 ans, une terrible guerre sanglante a failli réduire en pièces la Bosnie-Herzégovine. L'Accord de Dayton a mis fin à cette guerre. Depuis, la paix est revenue, mais elle n'a pas tenu toutes ses promesses. L'impatience dont témoignent les jeunes du pays est la sonnette d'alarme qui signale le retard ou la lenteur des dirigeants politiques. Il est donc temps que toutes les parties s'unissent pour le bien commun et servent un seul intérêt, celui de répondre aux aspirations de la population à un avenir commun et meilleur. Quiconque y fait obstacle doit être mis à l'écart.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la participation du Haut-Représentant à la présente séance. M. Schmidt et son bureau continuent de jouer un rôle crucial en contribuant à la stabilité et à la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Il est donc important que le Conseil de sécurité entretienne un dialogue informé et ouvert avec M. Schmidt concernant la situation sur le terrain.

Le Royaume-Uni souhaite que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays européen démocratique, stable et prospère. Nous saluons la formation, le 28 avril, du nouveau Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Un gouvernement fonctionnel et efficace est indispensable pour contrer les forces hostiles, progresser sur la voie de l'intégration euro-atlantique et mettre en œuvre des réformes. S'il est regrettable que le Haut-Représentant ait dû prendre des mesures exécutives, M. Schmidt et la communauté internationale avaient à maintes reprises encouragé les responsables politiques nationaux à trouver un accord et à former un gouvernement. Ses pouvoirs exécutifs restent un outil nécessaire lorsque la situation l'exige. Nous engageons tous les protagonistes en Bosnie-Herzégovine à mettre de côté leurs intérêts étroits et à promouvoir un climat politique collaboratif et constructif au cours de la période à venir. L'enjeu est notamment de mettre fin aux tentatives d'entrave à la gouvernance et de travailler ensemble pour convenir d'une solution de

remplacement à l'amendement permanent de la Constitution de la Fédération avant mai 2024. Nous nous félicitons de l'approche volontariste adoptée par le nouveau Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et espérons que ce type d'initiatives se poursuivra.

Nous restons préoccupés par les discours et les actes dangereux, clivants et sécessionnistes des dirigeants de la Republika Srpska. Comme l'a clairement indiqué le Haut-Représentant, les autorités de la Republika Srpska continuent de saper les institutions étatiques dans le but de porter atteinte à l'intégrité de l'État. Les récentes mesures législatives autoritaires mises en place menacent la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, il est plus important que jamais que le Conseil de sécurité continue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et le Haut-Représentant. Le Royaume-Uni demeure fermement attaché à l'Accord de Dayton et aux mécanismes internationaux qui y sont associés. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour satisfaire aux conditions fixées en vue de leur fermeture, y compris le programme « 5 plus 2 ». Nous restons un membre engagé du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui appuie l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique et souverain, composé de deux entités. Nous saluons également le travail efficace de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine s'agissant de maintenir la paix en Bosnie-Herzégovine. Elle continue de jouer un rôle crucial dans la sécurité régionale.

Le moment est venu pour toutes les parties en Bosnie-Herzégovine de faire preuve de courage et de leadership, en rejetant les politiques de division et de haine au profit de la coopération et d'un dialogue constructif. C'est essentiel si le pays veut instaurer la stabilité et la prospérité pour tous ses citoyens.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence de S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

Depuis les élections législatives d'octobre dernier, la situation politique en Bosnie-Herzégovine est restée globalement stable, ce dont nous nous félicitons. La position de la Chine sur la question de la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. Nous respectons la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix de son peuple quant à l'avenir du pays. Nous encourageons toutes les parties en

Bosnie-Herzégovine à participer activement à un dialogue constructif pour parvenir à la réconciliation nationale. Nous espérons que toutes les parties donneront la priorité aux intérêts du pays et de son peuple, renforceront la confiance mutuelle et préserveront ensemble la stabilité politique du pays.

En ce qui concerne le mécanisme relatif au Haut-Représentant et la procédure de sélection pour ce poste, la position de la Chine reste inchangée. On ne peut pas déroger au rôle du Conseil dans le processus de nomination d'un Haut-Représentant, qui constitue une pratique établie. Depuis quelque temps, le recours aux pouvoirs de Bonn suscite une vive controverse en Bosnie-Herzégovine. Le mécanisme du Haut-Représentant et ses pouvoirs de Bonn sont des arrangements spéciaux s'appliquant à des périodes particulières. La communauté internationale doit adopter une approche juste, équilibrée et prudente de la question de la Bosnie-Herzégovine et apporter une assistance constructive qui s'adapte à l'évolution de la situation sur le terrain et réponde aux besoins réels de la population du pays.

Il convient également de rappeler que les sanctions unilatérales qui ne sont pas autorisées par le Conseil de sécurité n'ont aucun fondement en droit international. Elles ne contribueront pas à apaiser les divergences entre les différentes parties et risquent même d'attiser les tensions. Nous exhortons les pays concernés à cesser d'imposer des sanctions, d'exercer des pressions et de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine.

Au cours de l'année écoulée, la croissance économique de la Bosnie-Herzégovine a affiché une dynamique positive. Toutefois, le pays reste confronté à des défis tels que l'inflation, un taux de chômage élevé et l'exode de la population. Son économie et les moyens de subsistance de sa population sont sous pression. La communauté internationale doit renforcer son appui pour aider le pays à relever ses défis en matière de développement. D'autre part, le pays doit créer un environnement commercial équitable, juste et non discriminatoire pour les entreprises étrangères, ce qui permettra d'attirer des investissements étrangers, de créer des possibilités d'emploi et de promouvoir un développement socioéconomique durable.

Nous appuyons tous les efforts qui sont propices au maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et saluons le rôle constructif joué par la Serbie, la Croatie et d'autres pays de la région. Nous espérons que l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine continuera de jouer un rôle

actif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine.

Nous constatons avec une profonde inquiétude que la situation en Bosnie-Herzégovine est entrée dans une phase nouvelle et dangereuse. La communauté occidentale est directement impliquée dans la crise politique interne systémique du pays. Des forces extérieures, agissant par l'intermédiaire du Bureau du Haut-Représentant et d'un certain nombre de présences internationales à Sarajevo, manipulent ouvertement les tensions croissantes entre les groupes ethniques et les partis, abusant de manière flagrante du rôle qui leur a été confié par l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995. Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités destructrices du Haut-Représentant autoproclamé.

Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix avait convenu d'une démarche pour transférer l'entière responsabilité aux peuples bosniens, qui semble aujourd'hui avoir été mise de côté et oubliée. En s'ingérant de manière flagrante dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine, le comportement du prétendu Haut-Représentant dans cet État européen souverain et indépendant évoque certaines des pires traditions coloniales, en s'immisçant dans la Constitution de l'une de ses entités, la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Son code pénal et son droit électoral ne cherchent aucunement à faciliter la mise en œuvre de l'Accord, en dépit des efforts déployés par M. Schmidt et ses partenaires occidentaux pour nous faire croire le contraire. La situation en est arrivée au point où M. Schmidt décide de la composition du Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne la Constitution, il ne faut pas oublier de mentionner le travail de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, qui, bien qu'elle soit censée protéger les intérêts du pays, est en train de devenir un outil au service des capitales occidentales, agissant souvent en tandem avec le Bureau du Haut-Représentant. En effet, aujourd'hui encore, trois des neuf juges qui siègent à la Cour sont des ressortissants étrangers. Ce sont ainsi des personnes de nationalité allemande, albanaise et suisse qui ont la charge du bien-être des citoyens du pays. Il s'agit d'un exemple particulièrement flagrant de la manière dont on peut ne pas respecter la souveraineté d'un pays au XXI^e siècle, a fortiori au centre de l'Europe. En réorganisant grossièrement les aspects les plus importants

de la vie politique intérieure de la Bosnie-Herzégovine d'après leur propre point de vue, qui est complètement détaché de la réalité, ces forces extérieures ne font que multiplier les problèmes et les rendre chroniques. Elles ne font que donner l'impression de régler les questions pressantes. Soyons clairs : les répercussions de ce volontarisme criminel se feront sentir sur des générations de Bosniens, et nous tenons très franchement et sérieusement à en avertir dès maintenant le Conseil de sécurité.

Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix est devenu un club qui est clairement opposé aux intérêts des peuples de Bosnie-Herzégovine. Cela montre clairement une fois de plus que notre décision de suspendre notre participation au Comité directeur est intervenue au bon moment et se justifiait pleinement. Nous demandons que le processus de dialogue et de recherche de consensus reprenne. Le Bureau du Haut-Représentant lui-même devrait être fermé dès que possible. Il n'a jamais fait que porter préjudice à la Bosnie-Herzégovine et à ses peuples. L'expérience menée par l'Occident sur la société bosnienne a atteint ses limites et il est temps que cesse l'humiliation des peuples constitutifs de ce pays. La multiplication des manifestations d'envergure contre les activités du Bureau du Haut-Représentant attestent la pertinence de cet argument.

La stratégie occidentale a un objectif très clair qui ne doit tromper personne. Usant de sa panoplie illégale, le Bureau du Haut-Représentant est censé remodeler radicalement la scène politique à tous les niveaux du Gouvernement, détruire le système qui assure l'équilibre entre les peuples du pays, garantir la présence de forces contrôlées par Washington et Bruxelles et pousser le pays dans les bras de l'OTAN contre la volonté souveraine de sa population. Le résultat serait catastrophique non seulement pour la région mais pour toute l'Europe. Le Conseil ne peut pas détourner le regard de l'anarchie qui règne en Bosnie-Herzégovine. La vision multiethnique de Dayton pour le pays est en péril. L'approche néocoloniale classique des pays occidentaux en Bosnie-Herzégovine fait peser une menace réelle sur l'application de l'Accord de paix. Pire, elle sape les soubassements mêmes du statut d'État de la Bosnie-Herzégovine et viole les droits fondamentaux de ses peuples constitutifs, ce qui a pour effet d'accroître encore les tensions.

Nous nous abstenons de commenter le prétendu rapport du soi-disant Haut-Représentant. Selon nous, il est inacceptable de distribuer les affabulations d'un particulier comme document du Conseil de sécurité. Nous soulignons une fois de plus qu'il n'y a jamais eu de décision

du Conseil approuvant la nomination de M. Schmidt au poste de Haut-Représentant.

Nous sommes déçus par le cinquante-cinquième rapport sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea), dont le mandat, comme nous le savons, ne comprend pas la tâche de fournir une évaluation de la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine. Or, nous n'avons pu manquer de remarquer qu'il comprend une telle évaluation, ainsi qu'un chapitre politique très subjectif qui ne correspond pas à la réalité. Nous estimons que les exagérations délibérées du rapport et l'approche consistant à n'y blâmer que les Serbes de Bosnie ne sont qu'une tentative de plus de certains pays de l'Union européenne de se servir d'EUFOR-Althea pour promouvoir leurs intérêts concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous recommandons plutôt au commandement d'EUFOR-Althea de se concentrer sur l'évaluation de la situation en matière de sécurité, laquelle est demeurée invariablement satisfaisante au fil des ans.

Nous invitons les membres du Conseil à prendre connaissance du rapport vraiment digne d'intérêt de la Republika Srpska, qui regorge d'éléments factuels et utiles sur la situation telle qu'elle a réellement cours en Bosnie-Herzégovine. Nous demandons au Conseil d'évaluer la situation de façon réaliste. Nous ne devons surtout pas croire aveuglément ce qu'avancent les parties prenantes partiales de l'Ouest et le Haut-Représentant illégitime, mais au contraire examiner en profondeur les problèmes existants par le prisme de l'Accord de paix de Dayton entériné par les résolutions du Conseil. Comptant parmi les États témoins de la signature de l'Accord de Dayton, la Russie souscrit sans réserve aux principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et de l'égalité de ses trois peuples constitutifs et deux entités aux larges pouvoirs constitutionnels. Nous estimons que la solution aux problèmes entre Bosniens réside exclusivement dans un dialogue interethnique inclusif, sans ingérence extérieure, et repose sur la seule base des dispositions de Dayton.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Haut-Représentant Christian Schmidt pour son intervention et je salue la participation à la présente séance de la Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, M^{me} Željka Cvijanović.

Depuis notre dernière séance, en novembre 2022 (voir S/PV.9179), nous pouvons nous féliciter de la formation rapide d'un nouvel exécutif au niveau central à la suite des élections générales

du 2 octobre 2022, et nous saluons également la formation d'un nouveau Gouvernement au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le 28 avril dernier, après plus de quatre ans de gouvernement technique. Nous comptons sur ces nouveaux exécutifs, ainsi que sur celui de la Republika Srpska, pour honorer l'accord politique qui a été conclu le 12 juin 2022 à Bruxelles par les représentants de Bosnie-Herzégovine, et qui prévoit la mise en œuvre de réformes essentielles en faveur de la démocratie et de l'état de droit dans les six mois suivant l'installation des nouveaux exécutifs.

Nous nous réjouissons également de la décision du Conseil européen, le 15 décembre dernier, d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Par cette décision qui a été prise à l'unanimité de ses 27 membres, l'Union européenne a adressé un signal fort au peuple bosnien, rappelant sa communauté de destin avec les pays de l'Union. Cette décision marque le franchissement d'une nouvelle étape sur le chemin européen de la Bosnie-Herzégovine. La feuille de route est claire pour avancer sur ce chemin, et en particulier vers l'ouverture des négociations d'adhésion. Elle comprend 14 réformes prioritaires qui sont énoncées par la Commission européenne, et la France espère que les nouvelles autorités élues s'engageront résolument dans la mise en œuvre de ces réformes qui sont essentielles au rapprochement européen du pays, et qui apporteront des améliorations tangibles à la vie de tous les citoyens bosniens, notamment dans le domaine de l'état de droit.

Nous demandons à tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine de s'abstenir de toute rhétorique et toute action provocatrice et sécessionniste, et notamment celles qui remettent en question la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays. Elles sont inacceptables et nous appelons les représentants politiques à la responsabilité : ils doivent œuvrer à une baisse des tensions et s'engager sur la voie d'un dialogue constructif. La France souligne par ailleurs sa vive inquiétude concernant les déclarations et les initiatives législatives liberticides récentes qui ont été prises en Republika Srpska, contre les médias et contre les organisations non gouvernementales. Si elles étaient définitivement adoptées et mises en œuvre, elles représenteraient un recul en matière de protection des droits fondamentaux et un recul en matière de rapprochement européen de ce pays. Je rappelle également que, dans une Bosnie-Herzégovine qui avance sur le chemin européen, il n'y a aucune place – aucune place – pour le révisionnisme ou la glorification des crimes de guerre.

La France soutient pleinement le travail du Bureau du Haut-Représentant. Nous le savons, ce poste n'a pas vocation à perdurer au-delà de ce qui est nécessaire. Le programme « 5 plus 2 » a clairement établi en 2008 les conditions présidant à la fin du mandat du Haut-Représentant, et nous n'y sommes pas encore. Nous rappelons également notre plein soutien à la mission EUFOR Althea, qui joue un rôle fondamental depuis son déploiement en 2004 pour la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine et de la région dans son ensemble.

En conclusion, je voudrais exprimer mes souhaits que le statut de pays candidat donnera un nouvel élan de changement en Bosnie-Herzégovine, et je rappelle qu'il n'est pas un aboutissement ; il n'est qu'un point de départ vers le chemin des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de la présence du Haut-Représentant Schmidt au Conseil aujourd'hui et de l'exposé qu'il a fait. Je tiens aussi à remercier M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, de sa participation à la séance de ce jour.

Les États-Unis plaident depuis longtemps pour l'avenir démocratique et prospère que les citoyens de Bosnie-Herzégovine ont choisi et sont en droit d'attendre. Nous continuerons d'aider le pays à progresser vers un avenir plus florissant et sûr dans la communauté de nations euro-atlantique. Nous félicitons la Fédération de Bosnie-Herzégovine de la formation de son premier nouveau gouvernement depuis huit ans. Il s'agit d'une immense réalisation, dans laquelle ses autorités et le Bureau du Haut-Représentant ont joué un rôle critique. Le moment est venu maintenant pour tous les niveaux du Gouvernement de profiter de l'élan positif imprimé par la formation de l'ensemble de ses institutions. Le moment est venu de faire avancer concrètement et de manière tangible les réformes pour un avenir plus démocratique et plus prospère.

Nous demandons instamment aux responsables d'éviter de prendre des mesures qui menaceraient l'Accord de paix de Dayton ou compromettraient l'intégration euro-atlantique du pays. Les dirigeants locaux doivent dépasser leurs velléités ethno-nationalistes et se concentrer plutôt sur le rétablissement d'une gouvernance responsable, transparente et efficace. Depuis trop longtemps, les partis ethno-nationalistes sapent les institutions démocratiques et se livrent à des actes de corruption pour satisfaire leurs intérêts personnels et politiques étroits.

Les discours sécessionnistes de Milorad Dodik en Republika Srpska et ses attaques contre les libertés et droits fondamentaux entraînent le pays sur la voie d'un autoritarisme dangereux et de l'isolement. Il a appelé à la création d'une unité spéciale chargée de « surveiller » la ligne de démarcation entre les entités, ce qui pourrait conduire à une partition douce du pays. Il a également pris des mesures qui ont sapé les institutions de l'État, réduit les médias et la société civile au silence, ciblé les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, et aggravé les tensions et les préoccupations en matière de sécurité.

Nous apprécions vivement le travail du Haut-Représentant Christian Schmidt, qui joue un rôle crucial pour tenir la communauté internationale informée des efforts entrepris en vue de garantir une stabilité et une prospérité durables en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Le Bureau du Haut-Représentant joue un rôle clef dans la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton et contribue à garantir que les principales institutions, y compris le système judiciaire, continuent de fonctionner.

Les États-Unis restent déterminés à lutter contre la corruption endémique et l'affaiblissement des autorités étatiques. Nous restons fermement attachés à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine et nous exhortons la communauté internationale à continuer de dialoguer avec les dirigeants du pays à tous les niveaux de gouvernance.

Pour terminer, les États-Unis soutiennent pleinement le Haut-Représentant et sa capacité d'exercer toute l'autorité nécessaire, y compris les pouvoirs de Bonn, jusqu'à ce que la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » soit achevée. Le Haut-Représentant et son bureau ont besoin de l'appui du Conseil et de celui de la communauté internationale pour effectuer leur travail.

Nous exhortons également le Conseil à continuer de soutenir l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui joue un rôle clef dans le maintien d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine durant la période allant du 16 octobre 2022 au 15 avril 2023. Cette séance permet aux membres du Conseil de sécurité d'être informés de

l'évolution de la situation sur le terrain. Nous remercions l'intervenant, M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de ses observations utiles. Nous saluons la présence de S. E. M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine.

Nous notons que les élections générales en Bosnie-Herzégovine se sont déroulées dans un climat tendu en octobre. En dépit de cette situation, nous saluons les efforts déployés par la Chambre des représentants pour sortir de l'impasse politique en nommant un nouveau gouvernement le 28 avril, après de longs mois de négociations. Cependant, nous restons préoccupés par le climat politique actuel, caractérisé par des divisions ethniques, un manque d'unité et la fragmentation de la société.

Si le fait d'ériger en infraction la négation du génocide a eu un effet préventif général, il est déconcertant de constater que le déni du génocide et la glorification des criminels de guerre persistent, en particulier dans la sphère politique. Nous sommes d'accord avec le Haut-Représentant pour dire que cela aggrave la douleur et les préjudices causés aux victimes et à la société. Surtout, ce comportement nuit aux initiatives de réconciliation entre les communautés et les peuples.

À cet égard, nous encourageons toutes les parties concernées à s'abstenir de tenir des propos nationalistes et clivants et à respecter les buts et principes énoncés dans l'Accord-cadre général pour la paix et le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Le Mozambique encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts pour promouvoir la réconciliation, la paix, la stabilité et le développement dans tout le pays. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de consolidation de la paix sans véritable réconciliation et qu'il n'est pas possible d'édifier une nation si l'on ne referme pas collectivement les blessures du passé. Nous exhortons donc la communauté internationale à continuer d'appuyer ces efforts.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Christian Schmidt d'avoir fourni des informations détaillées et je salue la participation de M^{me} Željka Cvijanović, Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, à la présente séance. Nous tenons à assurer le Conseil du soutien sans faille du Japon au Haut-Représentant et à son bureau. Conscient de l'importance du rôle du Haut-Représentant, le Japon contribue de manière significative au budget de son bureau depuis sa création. Je souhaite également la bienvenue à

la représentante de la Bosnie-Herzégovine à l'occasion de cette séance.

Plus de 27 ans se sont écoulés depuis la fin du conflit brutal en Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel de parvenir à la prospérité, non seulement pour l'avenir du pays, mais aussi pour la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux.

Le Japon soutient fermement la souveraineté et l'unité nationale de la Bosnie-Herzégovine, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la religion ou de l'affiliation politique. Depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, le Japon fournit une aide constante aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation et le déminage. Notre appui aux initiatives d'édification de la nation et de réconciliation nationale se poursuit à ce jour.

La Bosnie-Herzégovine se trouve aujourd'hui à un carrefour important. Elle est passée d'une situation de conflit à la paix, mais la question reste de savoir comment elle peut construire un avenir radieux. Dans ce contexte, le Japon se félicite de la formation des Gouvernements aux niveaux de l'État et des entités, y compris le Gouvernement de la Fédération qui a été constitué récemment à l'initiative du Haut-Représentant. Le Japon encourage toutes les personnalités politiques élues à s'unir et à aller de l'avant pour oeuvrer de façon constructive à l'édification de la nation.

Le Japon est profondément préoccupé par les déclarations et les actes remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, qui saperaient les fondements de l'Accord de paix de Dayton. Nous demandons instamment à tous les dirigeants politiques d'adopter une attitude constructive pour l'avenir du pays.

L'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne constitue une étape importante vers l'unification de l'Europe. Nous espérons que cela permettra au pays de faire avancer les réformes nécessaires pour favoriser une plus grande intégration.

Pour terminer, le Japon demeure déterminé à favoriser la prospérité de la Bosnie-Herzégovine par un développement soutenu. Nous continuerons à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité dans les Balkans occidentaux.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schmidt, de sa présentation, et

je salue la participation de la Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine à la présente séance.

La Suisse s'engage depuis plus de 30 ans en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans toute la région des Balkans occidentaux. Nos pays sont fortement liés ; plus de 60 000 personnes originaires de Bosnie-Herzégovine habitent en Suisse. Nous contribuons à la paix durable, à la sécurité, à la prospérité et à la bonne gouvernance du pays. À ces fins, nous soutenons aussi les efforts visant à une meilleure intégration du pays dans les institutions européennes et saluons son obtention du statut de candidat à l'Union européenne.

Dans l'objectif de la mise en œuvre des aspects civils des Accords de paix de Dayton, la Suisse soutient le Bureau du Haut-Représentant. Si son rôle est, pour le moment, clef, et sa présence nécessaire, le but principal reste d'avancer vers la fin de son mandat en accomplissant les réformes essentielles à la progression du programme « 5 plus 2 ». Nous rappelons aussi le travail important de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui participe de manière substantielle au maintien de la paix dans une région faisant face à un regain de tensions.

Le dernier rapport du Haut-Représentant (S/2023/318) montre que les difficultés de la Bosnie-Herzégovine ont des racines profondes, requérant des solutions durables. Afin d'y parvenir, je voudrais mettre en avant trois aspects.

Premièrement, la coopération entre tous les acteurs politiques sert l'intérêt de l'ensemble de la population du pays. La Suisse salue la formation rapide du Gouvernement central suite aux élections d'octobre dernier. Nous encourageons les dirigeants politiques à utiliser cet élan constructif et à saisir l'occasion de la formation récente du Gouvernement en Fédération de Bosnie-Herzégovine pour faire avancer les réformes et renforcer les institutions gouvernementales. Les progrès durables ont toutefois besoin du soutien de tous les membres de la société. Ceci inclut une participation pleine, égale et significative des femmes à tous les échelons politiques et processus décisionnels. Des stéréotypes de longue date et le manque d'efforts visant à promouvoir leur participation ont contribué à leur sous-représentation dans les postes publics. Une participation plus importante des femmes serait bénéfique pour les processus de réconciliation. Nous saluons les références à ce sujet dans le rapport du Haut-Représentant et encourageons une analyse de genre dans l'ensemble de son travail.

Deuxièmement, l'unité du pays doit être renforcée par le respect de la diversité et des libertés fondamentales. Tout en reconnaissant des avancées positives en matière de droits de l'homme dans ces domaines clefs, nous sommes inquiets de la persistance des discours de haine, de la glorification des criminels de guerre, du révisionnisme historique et des tentatives de négation du génocide. Ils compromettent la coexistence pacifique et multi-ethnique en Bosnie-Herzégovine. La Suisse est préoccupée par la rhétorique séparatiste et nationaliste de certains représentants, utilisée ces derniers mois, en particulier en Republika Srpska. Nous les appelons à s'abstenir de ce type de discours. Nous restons également préoccupés par les atteintes portées aux droits fondamentaux des citoyennes et citoyens. Lutter contre la violation de ces droits et contre les discriminations permettra d'avancer vers la réconciliation et le traitement du passé. Cela implique un engagement accru en faveur de la justice et de la réparation, notamment pour les cas non résolus de disparition forcée et de violence sexuelle liée aux conflits. Enfin, les droits des minorités doivent être protégés et les libertés des médias et d'association doivent être garanties.

Troisièmement, les jeunes doivent occuper une place centrale dans les décisions déterminant l'avenir de leur pays. Ils représentent un potentiel indispensable pour l'ensemble de la société. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sont particulièrement touchés par les conséquences à long terme des conflits. Leur exode illustre l'impact des défis politiques, économiques et sociaux de la Bosnie-Herzégovine. Pour contrer cette tendance, leurs voix doivent être prises en compte. De plus, ils devraient pouvoir bénéficier d'initiatives pour encourager le traitement du passé et une meilleure cohésion sociale, notamment par l'éducation. Les jeunes doivent avoir les moyens de devenir agents de changement en vue de la paix et la prospérité.

La Suisse continuera à soutenir la Bosnie-Herzégovine sur son chemin européen. Je réaffirme notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays, ainsi qu'à son avenir uni, pacifique et multiethnique.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la Présidente de la Présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Cvijanović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Je me félicite d'entendre tant de déclarations indiquant que les Gouvernements représentés à la présente séance partagent tous le même objectif, celui d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, indépendante, stable, fonctionnelle et prospère.

En gardant cet objectif commun à l'esprit, je voudrais souligner trois éléments qui, tout observateur averti en conviendra, sont essentiels pour l'atteindre.

Premièrement, et c'est le plus important, la seule voie réaliste vers la réalisation de cet objectif commun est l'adhésion à l'Accord de Dayton, y compris à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, qui a repris une formule de partage du pouvoir entre les trois principaux peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, qui partagent une longue histoire de conflits. La Constitution de la Bosnie-Herzégovine a été soigneusement conçue sur la base de la reconnaissance de cette simple réalité et a établi un système avec une autorité décentralisée et d'importants mécanismes de partage du pouvoir afin de donner à chacun des groupes la certitude qu'il ne sera pas sous le joug des autres groupes. Ce système élaboré avec soin permet de préserver la paix en Bosnie-Herzégovine depuis plus de 27 ans.

Puisqu'il est si souvent fait mention dans cette salle de la Republika Srpska, l'entité qui m'a élue à la présidence de la Bosnie-Herzégovine, je tiens à signaler qu'à Dayton, la Republika Srpska est convenue avec les autres parties de faire partie d'une Bosnie-Herzégovine fortement décentralisée, dans laquelle toutes les compétences appartiennent aux deux entités, à l'exception des quelques compétences que la Constitution attribue expressément aux institutions de la Bosnie-Herzégovine.

Au cours des 10 années qui ont suivi la signature de l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a été transformée en un système beaucoup plus centralisé, phénomène presque entièrement attribuable aux interventions étrangères plutôt qu'à des mesures légales et démocratiques. Si nous partageons tous l'objectif commun d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, indépendante, stable, fonctionnelle et prospère, la chose la plus importante que le Conseil de sécurité et ses membres puissent faire, c'est d'appuyer l'Accord de Dayton, en paroles et en actes, et de condamner les mesures qui démantèleraient le système soigneusement élaboré de contrôles et contrepoids, garanti par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, malgré quelques discours incendiaires, les conditions de sécurité en Bosnie-Herzégovine sont en fait assez stables, comme l'a récemment confirmé

l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine n'est nullement la poudrière que celles et ceux qui cherchent à renforcer l'intervention étrangère en Bosnie-Herzégovine et à la contrôler davantage prétendent qu'elle est. Certes, la Bosnie-Herzégovine est souvent en proie à des tensions politiques, mais cela est le cas de la plupart des démocraties, y compris nombre de celles qui sont représentées dans cette salle aujourd'hui.

Cela m'amène à mon troisième point. La principale menace pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine n'émane pas des déclarations politiques tonitruantes, mais de l'incapacité de mettre scrupuleusement en œuvre l'Accord de Dayton. Pour dire les choses simplement, si l'accord conclu à Dayton n'est pas respecté, nous ne pourrions alors pas espérer que nos efforts en Bosnie-Herzégovine soient couronnés de succès.

Il y a deux façons particulièrement pernicieuses dont ce qui a été convenu à Dayton n'est pas respecté. La première, c'est la transformation illégale du rôle du Haut-Représentant, qui, de facilitateur, est devenu un autocrate doté de pouvoirs illimités dépassant largement le mandat strictement limité convenu à l'annexe 10 de l'Accord de Dayton. Les pouvoirs despotiques revendiqués par le Haut-Représentant sont encore plus étendus que ceux d'un vice-roi étranger, puisqu'ils prétendent échapper complètement à toute limitation ou surveillance.

Les Hauts-Représentants successifs, qui n'ont pratiquement aucune expérience de la région et peu de qualifications pour le poste, gouvernent par décret sans entendre la population locale, sans consulter les organes ou les responsables élus de Bosnie-Herzégovine et sans respecter aucune garantie d'une procédure régulière, et ce sans qu'aucune autorité leur soit accordée par le Conseil de sécurité ou par tout autre instrument juridique ou toute autre organisation internationale légitime. Ces mesures dictatoriales ont donné lieu à une avalanche de décrets irréflectifs, inconsidérés et humiliants, à plus de 460 lois et règlements, à 110 amendements aux Constitutions des entités et à 249 sanctions extrajudiciaires imposées à des individus, le tout sans aucune autorité ou aucun contrôle juridique.

Bien qu'il soit largement admis, même parmi les anciens Hauts-Représentants, qu'il est absolument illégal pour le Haut-Représentant d'affirmer qu'il est habilité à gouverner par décret, M. Christian Schmidt a promulgué sans ménagement de nouveaux décrets subversifs qui ont exaspéré de larges pans de la population de la Bosnie-Herzégovine. Ses derniers décrets prévoient de modifier

les Codes pénaux des deux entités qui composent la Bosnie-Herzégovine, bafouent une fois de plus l'état de droit et sont la dernière illustration d'une usurpation éhontée des droits démocratiques des citoyens bosniens à se gouverner eux-mêmes, droits que le Conseil s'est engagé à protéger.

En outre, peu avant mon départ pour participer à cette séance, M. Schmidt, dont le Conseil n'a pas approuvé la nomination, m'a menacé en disant que j'allais recevoir une réponse qui risque de me déplaire si j'avais l'audace de remettre en question sa légitimité devant le Conseil. L'attitude de M. Schmidt à l'égard des élus de la Bosnie-Herzégovine est hélas similaire à celle de trop nombreux fonctionnaires étrangers qui défilent dans mon pays. L'arrogance, le dédain et le mépris de ces diplomates vis-à-vis des institutions et des responsables nationaux légalement élus et qui bénéficient d'un large appui en Bosnie-Herzégovine sont à tout le moins regrettables, et deviennent particulièrement absurdes lorsqu'ils critiquent sévèrement les entités lorsque celles-ci proposent des lois qui ressemblent à celles qui sont en place dans leurs pays depuis longtemps. Chose remarquable, ces fonctionnaires, qui s'emploient quotidiennement à usurper l'autorité constitutionnelle des représentants démocratiquement élus en Bosnie-Herzégovine, s'insurgent lorsque les représentants locaux ne plient pas le genou et refusent de reconnaître leurs prétentions illégales à l'autorité, ce qui nous vaut d'être accusés de ne pas savoir communiquer.

Le régime dictatorial du Haut-Représentant n'est pas seulement manifestement illégal, il est également très contre-productif, comme l'ont affirmé ces dernières années d'anciens Hauts-Représentants. La présence envahissante du Bureau du Haut-Représentant et ses tentatives constantes de microgestion de la Bosnie-Herzégovine étouffent le processus démocratique et entravent la poursuite des processus internes de dialogue et de réconciliation, qui sont indispensables au succès de la Bosnie-Herzégovine à l'avenir. En effet, bien souvent, l'ingérence malavisée du Bureau du Haut-Représentant crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. J'en veux pour preuve la façon dont il a créé et attisé la controverse concernant la répartition des propriétés de l'État.

À l'origine, il était largement admis qu'en vertu de la Constitution, les propriétés de l'État devaient revenir aux entités, et c'est sur cette base qu'ont été adoptées plusieurs lois qui sont toujours en vigueur en Bosnie-Herzégovine et qui ont été reconnues par la Cour constitutionnelle. Même les déclarations qui ont été faites ou appuyées par des fonctionnaires étrangers influents en 2008 ont

démontré que ceux-ci reconnaissent que les propriétés de l'État appartiennent aux entités. Cela n'avait jamais été remis en cause jusqu'à ce que l'ancien Haut-Représentant Paddy Ashdown, fidèle à son attitude impérialiste, intervienne pour créer toute cette controverse. Des années plus tard, en 2012, lorsque les parties en Bosnie-Herzégovine se sont entendues sur un règlement de la question de la répartition des propriétés de l'État, l'accord a été invalidé par le Haut-Représentant de l'époque, Valentin Inzko, au seul motif qu'il n'avait pas été piloté par le Bureau du Haut-Représentant et élaboré comme il l'entendait. L'incertitude concernant les propriétés de l'État, qui découle de l'ingérence du Bureau du Haut-Représentant, entrave aujourd'hui la coopération et les progrès en Bosnie-Herzégovine, dans la mesure où cette question a été instrumentalisée par ceux qui cherchent à centraliser davantage le pays, en violation de la Constitution.

Si la Bosnie-Herzégovine doit un jour être souveraine, indépendante, stable, prospère et fonctionner comme il faut, elle doit être gouvernée non pas par des étrangers non élus qui émettent des décrets despotiques au gré de leurs préférences et de leurs préjugés, mais par sa propre Constitution et ses propres citoyens, conformément aux principes démocratiques et à l'état de droit. Je pense que cela devrait être évident pour tous les membres du Conseil, mais tout particulièrement pour les nombreux pays représentés ici qui sont fiers de s'être libérés de l'impérialisme despotique de certaines puissances étrangères. Les membres du Conseil doivent également reconnaître que l'état de droit doit être respecté non seulement par les dirigeants locaux de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi par ces fonctionnaires étrangers qui, depuis longtemps, font fi de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, adoptée à Dayton, quand ils ne la bafouent pas sciemment, qui violent régulièrement et sans scrupules l'interdiction faite aux diplomates étrangers de s'immiscer dans la politique locale en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, et qui exercent leur influence dans le cadre d'affaires judiciaires qui devraient être tranchées conformément à la Constitution et dans le strict respect du principe d'intégrité judiciaire.

Cela nous amène à évoquer une deuxième menace importante pour l'ordre constitutionnel en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, c'est la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, l'institution même qui a été créée pour défendre la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, qui y a porté gravement atteinte dans certains cas. Le Bureau du Haut-Représentant déplore fréquemment que les décisions de la Cour ne sont pas respectées par les entités. Ce même bureau du Haut-Représentant

a décrété avec une grande hypocrisie que ses propres décrets étaient totalement intouchables par les décisions de n'importe quel tribunal de Bosnie-Herzégovine. Il est remarquable que le Bureau du Haut-Représentant n'aborde jamais les raisons pour lesquelles les décisions de la Cour sont accueillies avec méfiance, à savoir le fait que le processus judiciaire a été corrompu par l'ingérence et l'influence du Bureau du Haut-Représentant lui-même et de certaines puissances étrangères, ainsi que par le contrôle effectif de la Cour par les trois juges étrangers qui y siègent. Ces juges étrangers, qui étaient censés siéger à la Cour pendant ses cinq premières années seulement, ne vivent pas en Bosnie-Herzégovine, n'ont aucune formation qui leur permettrait de connaître la législation de notre pays, ne parlent pas les langues locales et rendent des décisions ambiguës qui, de l'avis de beaucoup, ressemblent plus à des déclarations politiques destinées à plaire à certaines puissances étrangères qu'à des décisions juridiques fondées sur un raisonnement solide.

Lorsqu'un tribunal fait fi des convenances judiciaires et des limites constitutionnelles de sa propre autorité et rend des décisions *ultra vires*, il se prive naturellement du respect des citoyens et des autres branches du Gouvernement. Et lorsque de telles décisions sont le produit du vote groupé de juges étrangers soumis à des pressions extérieures, il est clair que leur crédibilité est limitée.

C'est dans le contexte de cette usurpation totale du processus démocratique en Bosnie-Herzégovine par des puissances extérieures et de la corruption de notre système judiciaire qu'il faut comprendre les discours dits sécessionnistes et les autres manifestations politiques de la frustration extrême qui règne en Bosnie-Herzégovine.

Quant à la Republika Srpska, sa politique officielle reste ce qu'elle a toujours été : la Republika Srpska est attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à l'ordre constitutionnel établi par l'Accord de Dayton, et elle est, avant tout, attachée à la paix. Mais elle n'est pas pour autant prête à accepter l'autorité illégale et despotique de Hauts-Représentants et les décisions anticonstitutionnelles de la Cour constitutionnelle, ni à voir ses droits constitutionnels et démocratiques foulés aux pieds et à être traitée comme une possession coloniale de certaines puissances étrangères.

Assez curieusement, la Republika Srpska se retrouve dans une position presque orwellienne où les plaintes concernant la déformation et l'affaiblissement de la Constitution de Dayton sont considérées comme allant à l'encontre de l'Accord de Dayton. L'hypocrisie de ces

allégations, venant de ceux qui subvertissent activement la Constitution de Dayton, est ahurissante.

Si les membres du Conseil de sécurité lisent le dernier rapport du Bureau du Haut-Représentant en tenant compte de ce contexte, ils comprendront peut-être que, pour beaucoup d'entre nous en Bosnie-Herzégovine, ce rapport ressemble à celui qu'un vice-roi colonial adresserait à son ministère de l'intérieur, déplorant l'absence de respect et de reconnaissance à l'égard du despotisme bienveillant du vice-roi de la part de la population locale, trop ignorante et peu civilisée pour se gouverner elle-même dans une démocratie constitutionnelle. Et si les membres du Conseil lisent le dernier rapport de la Republika Srpska, ils verront qu'elle ne peut être accusée d'être un État renégat simplement parce qu'elle demande aux fonctionnaires étrangers de respecter le droit international et les droits démocratiques constitutionnels des citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Je remercie de nouveau les membres du Conseil de se soucier de l'avenir de mon pays. Je demande au Conseil de soutenir la Bosnie-Herzégovine en appelant à l'application intégrale de l'Accord de Dayton tel qu'il a été rédigé et de condamner les ingérences étrangères en Bosnie-Herzégovine, qui sapent cet accord, violent l'état de droit, corrompent notre système judiciaire et entravent la coopération politique au sein du pays.

Parmi les mesures concrètes les plus importantes en ce sens, le Conseil doit préciser une fois pour toutes que le Haut-Représentant n'est pas investi d'une autorité despotique l'autorisant à gouverner la Bosnie-Herzégovine par décret et confirmer que nos institutions, à tous les niveaux de l'administration, sont habilitées à prendre des décisions conformément à la Constitution du pays.

Je suis convaincue que la Bosnie-Herzégovine peut avoir un avenir prospère si l'Accord de Dayton est fidèlement mis en œuvre avec l'appui du Conseil de sécurité. J'ajouterai en outre qu'aujourd'hui, j'essaie d'apporter une touche de réalisme à ce débat au Conseil. La Bosnie-Herzégovine n'est pas un conte de fées et ne le sera jamais, mais elle peut devenir un pays décent à condition que notre Constitution soit suivie et respectée par toutes les parties, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et

l'Ukraine, pays candidats, ainsi que la République de Moldova, s'associent à la présente déclaration.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur cette question (voir S/PV.9179), la Bosnie-Herzégovine a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, ce qui constitue une étape très importante pour le pays et pour l'Union européenne et n'est pas sans importance pour le Conseil. Ce statut repose sur l'idée selon laquelle les mesures prévues dans les recommandations de la Commission européenne seront prises afin de renforcer l'état de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la gestion des migrations et les droits fondamentaux. Dans le contexte géopolitique actuel, l'Union européenne souligne qu'il est urgent que le pays progresse sur la voie de l'Union européenne, notamment en respectant les 14 priorités essentielles pour l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne qui ont été définies dans l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Elle invite également tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à mettre rapidement en œuvre les engagements énoncés dans l'accord conclu le 12 juin 2022 et à achever d'urgence la réforme constitutionnelle et électorale conformément à ces priorités clés.

L'Union européenne exhorte tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de tout acte et discours provocateur et clivant, notamment ceux qui remettent en cause la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, et à y renoncer. Elle les engage également à cesser de faire l'apologie des criminels de guerre condamnés et de nier le génocide et, au contraire, à promouvoir activement la réconciliation.

L'Union européenne est préoccupée par les initiatives législatives et les annonces faites dans l'entité de la Republika Srpska, notamment les discours sécessionnistes, qui ne sont pas conformes à la voie européenne de la Bosnie-Herzégovine. La liberté d'expression, la liberté et le pluralisme des médias, ainsi que la liberté de fonctionnement des organisations civiles, sont des piliers essentiels d'une société démocratique. Il faut de toute urgence adopter des mesures crédibles et concrètes et les mettre dûment en œuvre pour remédier aux lacunes dans le domaine de la protection des droits fondamentaux, parmi lesquelles le traitement non discriminatoire des personnes appartenant à des minorités, notamment les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Union européenne se félicite de l'entrée en fonction du nouveau Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et du nouveau Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, à la suite des élections qui se sont tenues en octobre de l'année passée. L'Union européenne appelle à la mise en place rapide de gouvernements opérationnels, y compris au niveau des cantons, afin de se concentrer sur les réformes sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

L'Union européenne réaffirme son plein soutien à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui continue d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un environnement où la sécurité est assurée pour tous les citoyens.

L'Union européenne réaffirme qu'il est important de poursuivre la coopération entre les acteurs internationaux et exprime son soutien à la mission du Haut-Représentant et de son bureau en vue de la réalisation du programme « 5 plus 2 ».

(l'orateur reprend en anglais)

Nous exprimons une nouvelle fois notre engagement sans équivoque en faveur de la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique, uni et souverain.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Stevanovic (Serbie) *(parle en anglais)* : Nous examinons aujourd'hui une question qui figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cela témoigne de l'héritage difficile de la crise yougoslave et des problèmes complexes de la période d'après-guerre.

Nous devons néanmoins nous rappeler les grandes réalisations qui ont souvent été considérées comme allant de soi. Selon le rapport de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, la Bosnie-Herzégovine est stable et aucune menace ne pèse sur sa stabilité. Ce fut le cas au cours des 27 dernières années et, en dépit de toutes les querelles politiques, c'est encore le cas aujourd'hui.

Je voudrais également me faire l'écho de quelque chose qui a été mentionné ici. La Bosnie-Herzégovine n'est pas une plateforme de conflit par procuration. Personne dans le pays ne veut être le pion de quelqu'un sur l'échiquier géopolitique général. Cet aspect est tout aussi important pour la stabilité du pays et ne doit pas être négligé, malgré toutes les prévisions pessimistes.

La stabilité de la Bosnie-Herzégovine est le résultat direct de l'Accord tant critiqué de Dayton. La Serbie estime que le respect de l'Accord de paix de Dayton est indispensable à l'instauration de la confiance internationale dans le pays et au fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine.

L'équilibre constitutionnel des pouvoirs entre les deux entités et entre les trois principaux groupes ethniques doit garantir l'égalité des droits dans leur quête commune d'objectifs et d'intérêts partagés. Chaque décision unilatérale engendre de nouvelles difficultés et vient s'ajouter aux vaines tentatives de prendre le dessus dans le processus de prise de décisions. C'est pourquoi la seule voie à suivre pour chaque personne en Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour le pays dans son ensemble, est celle du dialogue et de la concertation.

À cet égard, je voudrais réaffirmer que la Serbie s'est engagée de manière cohérente et permanente à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Cela est conforme aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton et à la signature par la Serbie de ce texte. Qui plus est, cela témoigne de notre strict respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, qui doivent être honorés en toutes circonstances et sans distinction.

En conséquence, la Serbie considère que certaines questions, telles que la célébration de la Journée de la Republika Srpska, le fonctionnement des institutions communes, les lois relatives à la propriété et les lois électorales, relèvent des affaires internes de la Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons que les institutions créées à l'issue des élections permettront au pays, à ses entités et à ses peuples constitutifs d'accomplir des progrès durables.

Les pays de notre région ont plus que jamais besoin que le processus d'élargissement de l'Union européenne s'accélère et que les réformes progressent à un rythme soutenu. Nous nous félicitons de toutes les mesures prises par la Bosnie-Herzégovine dans ce sens, car elles nous rapprochent d'un avenir européen commun.

Le renforcement de la coopération régionale globale est un élément important de notre intégration européenne. Il est également essentiel pour relever les défis stratégiques communs.

Les flux migratoires et les tendances démographiques sont extrêmement négatifs. La région perd ses habitants. L'exode des cerveaux risque de priver la Bosnie-Herzégovine et l'ensemble des Balkans occidentaux

de ce qui a toujours été notre principale ressource : les personnes qualifiées et instruites. C'est pourquoi nous appelons tous les pays de la région à adhérer à l'initiative régionale Balkans ouverts. Elle permet une synergie totale de nos capacités grâce à la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services. Elle doit nous aider à mieux nous préparer à notre objectif commun d'adhésion à l'Union européenne, fondée à l'origine sur les mêmes principes.

Enfin, après avoir fait part de toutes nos préoccupations, je voudrais mettre en exergue un point qui témoigne de notre espoir commun. La semaine dernière, mon pays a subi une terrible tragédie : la perte de 17 vies humaines, essentiellement très jeunes, causée par deux fusillades de masse. À cette occasion, la Bosnie-Herzégovine a décrété un jour de deuil. M. Konaković, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, et M. Stojanović, Vice-Président de l'entité de la Fédération, ont visité l'école primaire de Belgrade, théâtre d'une des fusillades, pour rendre hommage aux victimes. Ces actes de solidarité dépassent tous les mots, de même que la gratitude de la République de Serbie. Cela doit nous rappeler que nous avons trop de choses en commun pour remettre en question notre avenir commun.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, Christian Schmidt, de son exposé.

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, au nom des États membres de l'Union. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Avant toute chose, nous tenons à féliciter chaleureusement la Bosnie-Herzégovine d'être devenue un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Il s'agit là d'une avancée considérable qui, selon nous, incitera fortement la Bosnie-Herzégovine à se concentrer sur les réformes et le bien-être de ses citoyens.

Nous nous félicitons en outre de la formation réussie du Gouvernement au niveau de l'État et de la Fédération, signe d'un meilleur fonctionnement. Nous souhaitons au nouveau Gouvernement plein succès dans la mise en œuvre des réformes et dans sa progression sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. De même, nous espérons que la coopération et le dialogue démocratique seront reconnus comme des principes directeurs en

Bosnie-Herzégovine. C'est aussi une condition *sine qua non* pour que le pays puisse tirer parti de la dynamique actuelle et obtenir des résultats tangibles sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et aux structures internationales euro-atlantiques.

La Croatie appuie l'action du Haut-Représentant Schmidt, notamment en ce qui concerne la promotion du bon fonctionnement et de la stabilité politique en Bosnie-Herzégovine. Tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine doivent être pleinement conscients de la responsabilité qui leur incombe de respecter l'autorité du Haut-Représentant et de son bureau.

Les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine doivent faire montre d'une détermination et d'une volonté politique à toute épreuve, en ayant pleinement conscience de leur responsabilité dans l'avenir du pays, et poursuivre les travaux sur les réformes constitutionnelles et électorales, dans le but de les mener à leur terme. Nous sommes convaincus que seul le plein respect des principes d'égalité entre les peuples constitutifs et de non-discrimination de tous les citoyens, tels qu'ils sont inscrits dans l'Accord de paix de Dayton, peut apporter une stabilité politique durable à la Bosnie-Herzégovine.

En tant que pays voisin de la Bosnie-Herzégovine et l'un de ses principaux partenaires commerciaux, la Croatie continuera d'appuyer le pays dans son processus d'intégration européenne, son développement, sa mise en place d'institutions démocratiques solides et résilientes et sa conduite d'autres réformes importantes. En ce sens, la Croatie attend avec intérêt la session conjointe entre le Gouvernement de la République de Croatie et le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui se tiendra en juin.

Nous souhaitons à la Bosnie-Herzégovine, à ses peuples et à ses citoyens tout le succès possible et une issue positive, et la Croatie reste prête à apporter son soutien et son aide à cet égard. La Bosnie-Herzégovine peut désormais également tirer parti de la perspective européenne renforcée en matière de stabilité, de paix et de prospérité pour parvenir à cette fin.

Il appartient aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de poursuivre résolument dans cette voie. Nous appelons les acteurs politiques qui ne l'ont pas encore fait à renoncer à la politique d'obstruction et de division et à contribuer réellement à la création d'un avenir meilleur pour tous et toutes en Bosnie-Herzégovine.

La séance est levée à midi.